



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

La charte du Doubs : entente entre deux nations pour la sauvegarde d'une truite d'exception

Les administrations et les associations françaises et suisses concernées par la pêche et la protection de la faune aquatique ont élaboré, après plusieurs années de discussions, une charte intitulée «préservons la truite du Doubs». Ce document a été ratifié en 2006 par l'ensemble des partenaires, à l'exception d'une seule société. L'objectif de cette démarche est de préserver la truite zébrée du Doubs en développant une gestion halieutique respectant les principes du développement durable.

Comme c'est le cas dans de nombreux cours d'eau européens, la population de truite du Doubs est en fort déclin. Les biomasses actuellement mesurées par les experts sont très inférieures aux densités pondérales que l'on devrait en principe trouver dans une rivière de ce type. Ce phénomène de régression, qui touche également de nombreuses autres espèces de poissons, reflète une altération de la qualité du milieu.

Démunis face aux perturbations observées, les milieux de la pêche ont en premier lieu réagi en accentuant les mises à l'eau de truites d'élevage dans l'espoir de compenser les diminutions observées. Depuis, des expertises ont mis en évidence l'inefficacité de telles mesures et le danger qu'elles représentent pour la survie des populations sauvages.

Les administrations et associations concernées par la pêche dans le Doubs ont pris en compte ces résultats et ont défini de nouveaux principes de gestion sous la forme d'une charte franco-suisse. Les engagements qui y figurent sont les suivants :

- Gestion durable des ressources piscicoles
- Pression de pêche adaptée et raisonnée
- Rempoissonnement exceptionnel
- Reproduction naturelle à privilégier
- Harmonisation et coordination franco-suisse

Les partenaires de la charte s'engagent à respecter les principes mentionnés ci-dessus et demandent aux autres acteurs de tout mettre en œuvre pour préserver et restaurer la qualité écologique du Doubs

Pour de plus amples informations:

Arthur Fiechter, chef du Service de la faune, tél. 032 889 67 70.

Neuchâtel, le 8 juin 2007